

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

Lettre Circulaire N° D36-31 /LC/MINSANTE/SG/DPML du 23 MARS 2020

Relative au contrôle de la prescription des médicaments utilisables dans le traitement de l'infection due au nouveau coronavirus (COVID-19).

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

A

Mesdames et Messieurs,

- Les responsables des formations sanitaires toute catégorie confondue ;
- Les Délégués Régionaux de la Santé Publique ;
- Les responsables des Centrales d'Achats Confessionnelles ;
- Les Administrateurs des Fonds Régionaux pour la Promotion de la Santé ;
- Les Pharmaciens Responsables des établissements de distribution en gros des produits pharmaceutiques ;
- Les Pharmaciens Titulaires d'Officines de Pharmacie;
- Les Professionnels de Santé.

Il m'a été donné de constater ces derniers jours que certains professionnels de santé conseillent ou prescrivent des médicaments à titre préventif contre la maladie due au nouveau coronavirus (COVID-19). Il s'agit notamment de l'hydroxychloroquine/chloroquine et de l'azithromycine.

Je tiens à vous rappeler qu'à ce jour, aucune étude scientifique ne démontre l'efficacité d'aucun médicament connu, bien que des études récentes menées sur un nombre restreint de sujets, font état de l'efficacité de la combinaison hydroxychloroquine/chloroquine et de l'azithromycine dans le **traitement curatif (et non préventif)** des personnes infectées au COVID-19 selon le protocole suivant :

- Hydroxychloroquine ou chloroquine 200 mg 3 fois par jour pendant 10 jours
- Azithromycine 500mg le premier jour et 250 mg par jour pendant quatre jours.

Toutefois, des recherches continuent d'être menées afin d'apporter une preuve scientifique d'efficacité et de tolérance dudit traitement sur un grand nombre de sujets. Notre pays, le Cameroun, s'inscrit également dans la démarche y relative.

Eu égard au contexte actuel de l'épidémie du coronavirus, il est important que les connaissances scientifiques soient scrupuleusement respectées afin d'assurer un usage rationnel des médicaments démontrés efficaces contre le COVID-19 et éviter toute rupture de stocks et toute résistance à ces produits qui sont des antimicrobiens.

A cet effet, il est demandé aux professionnels de santé d'éviter toute déroute scientifique de prescription des médicaments à **titre préventif** sans évidence scientifique aucune.

En tout état de cause, il convient d'en appeler à la responsabilité de tous les professionnels de santé afin de veiller au bon usage des médicaments en les réservant exclusivement aux personnes déjà infectées et suivre l'évolution clinique et biologique des personnes sous traitement afin d'évaluer et rapporter tout événement lié audit traitement.

Par ailleurs, je vous invite à ne pas céder à la part du gain et à rester en étroite ligne d'éthique et de la déontologie de cette profession de la santé noble.

L'Ordre National des Pharmaciens du Cameroun, l'Ordre National des Médecins du Cameroun, l'Ordre National des Chirurgiens-dentistes du Cameroun et l'Ordre National des personnels médico-sanitaires du Cameroun sont chargés, chacun en qui le concerne de l'application des présentes dispositions auxquelles j'attache du prix.

AMPLIATIONS :

- SG/MINSANTE
- Tout IG/MINSANTE
- DPML/DOSTS/DLMEP/
- Tout DRSP

Cell Com
ONPC/ONMC
SNPC/SYNAPOC
Archives/Chronos
Dr. Marouada Malachie